



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017 19h00
salle des fêtes de Challes La Montagne

Étaient présents : Roger DUVIQUET, Sylvie GOY-CHAVENT, Georges VUCHER, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Catherine DUBREUIL, Jacques GROSGURIN, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Anne PAGAN, Daniel DUSSOLIN, Marie-Claire BULLIFFON, Jean-Claude PITTON, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Bernard MAROQUENNE, Jean-Michel BOULME, suppléant de Christian BARDET, excusé.

Pouvoirs :

Frédéric MONGHAL ayant donné pouvoir à Anne BOLLACHE,

Gérard GUICHARD ayant donné pouvoir à Daniel DUSSOLIN,

Jean-Paul PERRET ayant donné pouvoir à Anne PAGAN,

Étaient excusés : Philippe TREFF, Gilles MAJORCZYK, Marie JACOB, Virginie CHARPENTIER, Eliane CEYZERIAT, Jean-Luc ORSET, Pierre DULAURIER, Dominique GABASIO, Christian BARDET.

Étaient absents : Gérard GOULETTE, Jean-Louis FAVIER.

Ordre du jour :

1. Finances :

- Election du président de séance,
- CA 2016 et BP 2017 des budgets annexes ZA de Niveau II et ZA de Jujurieux,
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Jean-Le-Vieux.

2. Développement économique :

- ZA Jujurieux : avenant à la convention de portage foncier avec l'EPF de l'Ain,
- Pont Rompu : convention avec le SIEA pour la fibre optique et concession d'usage temporaire.

3. Tourisme :

- Office de tourisme : convention de partenariat avec Aintourisme pour le partage de données issues du dispositif Flux Vision Tourisme,
- Création d'un poste saisonnier et modification du tableau des emplois.

4. Environnement :

- SPANC : moyens coercitifs à mettre en œuvre en cas de refus de contrôle,
- Avenant aux conventions avec les éco-organismes (Eco-Emballage, Eco-Folio, Serrand et Verallia) et avec la collecte de textile (Le Relais).

5. OPAH :

- Lancement de la nouvelle OPAH.

Questions diverses.

**MOT D'ACCUEIL DE MADAME LE MAIRE DE CHALLES LA MONTAGNE,
MARIE-CHRISTINE CUTURIER**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues, Mesdames, Messieurs,

Il faut aller jusqu'au mois d'octobre 2014 pour retrouver la trace du dernier Conseil Communautaire qui se tint à Challes la Montagne. Aussi je ne vous cacherai pas le vif plaisir que j'ai de vous accueillir, en mon nom comme en celui de notre Conseil Municipal, en ce lieu qui nous permettra de conjuguer travail et convivialité.

Je ne reviendrais pas sur la présentation de notre village, sauf à vous dire que nous avons 4 habitants de plus depuis le dernier recensement, et nous comptons à ce jour 190 habitants.

Rapidement une rétrospective « des potins » de Challes la Montagne :

Le 12 décembre 2016, la petite Suzanne MARVY, a fait la surprise à ses parents de naître à la maison, un peu plus tôt que prévu, au hameau de Cizod. Il y a fort longtemps que cela n'était arrivé dans notre village. Il faut croire que l'air vivifiant de Challes la montagne permet aux enfants de s'épanouir dans un environnement de qualité (45 enfants ayant de 4 mois à 15 ans ont été recensés).

Une nouvelle construction va voir le jour dans les mois à venir, et 2 réhabilitations sont en cours, l'une au cœur du Village et l'autre à Sameyriat. Pour notre petite commune c'est la réalisation d'un vœu : un renouveau démographique qui assurera l'avenir de notre commune au travers d'un dynamisme reconstitué.

Nous avons lancé l'étude de notre assainissement, elle devrait être terminée en Juillet 2017. Mais le plus difficile sera la mise en place du financement nécessaire, nous nous y préparons. Si rien ne s'y oppose, le commencement des travaux aura lieu courant 2018.

Je vais aussi faire un appel à la solidarité communautaire: nous avons toujours un appartement communal à louer, de 89 m2, bien exposé. Si vous avez des demandes que vous ne pouvez pas satisfaire, pensez à Challes la Montagne !!

Je vais vous parler de l'association Calas La Montagne, qui a vu le jour en 2016, qui met tout en œuvre pour redynamiser et recréer les liens au sein du village. A la suite du rachat de la licence 4 par Marie Paule Geoffray, 2ème adjointe et moi-même, lors de la liquidation du restaurant en 2014, nous avons fait don de celle-ci à la Commune.

En plein accord avec la municipalité qui lui a confié la licence, l'association a décidé d'ouvrir un bar éphémère « le Barachal », tous les dimanches matins de 10h30 à 12h30. Vous y trouverez sur commande, le journal, le pain, et à la convenance de chacun, le café les jus de fruit ou... l'apéritif. Je ne peux que féliciter l'association et les bénévoles qui en assurent les permanences.

Un peu de publicité : si vous en avez l'occasion, un dimanche matin, vous pouvez faire une halte au « Barachal », vous y serez très bien accueillis.

Nous allons passer aux choses sérieuses, je vous souhaite une soirée collégiale et fructueuse mais avant de rendre la parole au Président,

je vous annonce qu'à l'issue de cette séance de travail, vous serez tous invités à partager un moment de convivialité. Je voudrais dès à présent remercier Maddy qui nous a concocté un buffet entièrement "fait maison" !!

FINANCES

1. ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Il est rappelé que le Président ne peut prendre part au vote des comptes administratifs et qu'il convient donc d'élire un président de séance.

Le conseil communautaire désigne Daniel DUSSOLIN, 6^{ème} Vice-président délégué aux finances, à la fiscalité et à la gestion, comme président de séance.

Délibération votée à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 et DES BP 2017 DES BUDGETS ANNEXES ZA de Niveau II et ZA de Jujurieux

Cf. documents ci-joints.

Délibérations votées à l'unanimité.

3. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX

Le Vice-président délégué aux finances, à la fiscalité et à la gestion, Daniel DUSSOLIN, présente le point ci-dessous.

Lors de la séance du 21 décembre 2016, le conseil communautaire a adopté les mécanismes de solidarité financière au sein de l'intercommunalité.

Parmi ceux-ci, figure le soutien aux projets d'investissement à dimension intercommunale porté par les communes selon les modalités suivantes :

Montant de la dépense HT	Taux proposé	Montant fonds de concours
1 ^{ère} tranche jusqu'à 100 K€	20%	20 K€
2 ^{ème} tranche entre 100 et 200 K€	20%	20 K€
3 ^{ème} tranche entre 200 et 300 K€	10%	10 K€
Soit au total un fonds de concours possible de		50 K€

La commune de Saint Jean le Vieux a sollicité la communauté de communes dans le cadre de la construction d'une Maison l'Art et de la Culture.

Le bâtiment, à proximité de la maison de retraite et du groupe scolaire, permettra l'accueil des enfants sur le temps scolaire et périscolaire dans le cadre de l'organisation des TAP et surtout de centraliser l'enseignement musical dont bénéficient plus de 150 élèves.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses		Recettes
Maîtrise d'œuvre et missions annexes	41 966.66	Département	56 550.00
Travaux	458 000.00	CDDRA	47 500.00
		DETR	29 000.00
		Fonds propres	366 916.66
TOTAL	499 966.66		499 966.66

Il est donc proposé d'attribuer un fonds de concours de 50 000 euros à la commune de Saint-Jean le Vieux conformément aux mécanismes de solidarité adoptés.

Délibération votée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Président expose les trois points ci-dessous :

1. ZA JUJURIEUX : RACHAT ANTICIPE DES PARCELLES PORTEES PAR L'EPF.

La commune de Jujurieux a mandaté, en 2015, l'EPF de l'Ain pour le portage foncier de terrains pour la création d'une zone artisanale.

Dans le cadre de la reprise de cette zone d'activité et en vue de son développement rapide, il est proposé de procéder au rachat anticipé des terrains.

Les parcelles concernées :

2063	794 m ²
2066	1 106 m ²
2069	2 727 m ²
2071	531 m ²
Total	5 158 m²

Le coût estimatif de ce rachat anticipé s'élève à 20 600 euros en incluant le remboursement des frais de portage.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à procéder à l'achat de ces terrains.

Délibération votée à l'unanimité.

2. ZAC PONT ROMPU : CONVENTION AVEC LE SIEA POUR LA DESSERTE EN FIBRE OPTIQUE.

Dans le cadre du programme de déploiement de son réseau de fibre optique, le SIEA a mené les études permettant de déterminer la nature et le coût des travaux nécessaires à la desserte de la zone d'activité au Pont Rompu.

Au regard des coûts conséquents nécessaires à la réalisation de cette opération, la communauté de communes participe financièrement à ces travaux, de sorte que la desserte en très haut débit de cette zone puisse être réalisée le plus rapidement possible.

La participation des collectivités concernées a été fixée comme suit :

- 50 % du coût hors taxes des liaisons fibre optique jusqu'au périmètre des zones d'activités (déploiement de l'artère et du tronc commun),
- L'intégralité du coût hors taxes des travaux réalisés à l'intérieur des zones (CC ou Aménageur).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES	
Artère + tronc commun	68 000 €	Participation SIEA	22 666 €
Desserte (phase 1)	5 000 €	Participation CC	22 667 €
		Participation Département	22 667 €
		Participation CC ou aménageur	5 000 €
TOTAL	73 000 €	TOTAL	73 000 €

La participation du Département de 22 667 euros correspond à la subvention suite à la réponse à l'appel à projet 2016 d'aide du département au déploiement de la fibre.

Il convient de délibérer afin d'autoriser Président à signer la convention avec le SIEA en vue de la desserte en fibre optique de la ZAC du Pont Rompu.

Délibération votée à l'unanimité.

3. ZAC PONT ROMPU : CONCESSION D'USAGE TEMPORAIRE.

Suite aux achats réalisés et en cours des parcelles au Pont Rompu, et en attendant la réalisation des premiers travaux de la zone, il est proposé de signer une concession d'usage temporaire du foncier de la future ZAC avec deux exploitants agricoles : l'EARL de Lormet et Sylvain Christophe.

Cette concession prévoit l'exploitation agricole de ces terrains pour une durée d'un an à titre gratuit.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer ces deux concessions.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Vice-président délégué au tourisme et à l'économie touristique, Christian BATAILLY, présente les points suivants :

1. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AINTOURISME – FLUX VISION TOURISME.

Dans le cadre de son premier schéma de développement touristique, la communauté de communes avait mis en place un observatoire du tourisme local par la mise en place de fiche de recueil d'information touristique aux différents points d'accueil du territoire ; l'objectif étant de mieux connaître les types de touristes parcourant notre territoire afin d'adapter la politique touristique.

Les données recueillies depuis trois ans permettent d'avoir les grandes tendances sans être vraiment significatives étant donné le nombre encore faible de personnes enquêtées.

Une nouvelle technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile, permet d'obtenir une quantité et une précision de données sur les flux touristiques importantes.

Aintourisme a l'opportunité d'exploiter une solution développée par Orange Business Service, nommée « Flux Vision Tourisme ».

Cette enquête apporte la mesure du :

- Nombre de touristes/excursionnistes/personnes en transit/résidents,
- Nuitées quotidiennes et durée des séjours,
- Itinérance des touristes, en distinguant les lieux de séjour des lieux de visites,
- Origine des clientèles françaises et étrangères (par grandes régions et nationalités).

Ce dispositif permet d'obtenir des données sur le Département et sur 15 territoires « zooms ». Il est déployé sur les années 2017 et 2018.

Les territoires partenaires s'engagent à participer à ce dispositif moyennant une contribution technique et financière de 2 500 euros /an.

Un « club utilisateurs » est ainsi mis en place avec les partenaires co-financeurs.

Pour cela, les territoires passent une convention avec Aintourisme ayant pour objet de définir les conditions et les modalités techniques et financières de leur collaboration sur ce dispositif. La convention est conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer cette convention avec Aintourisme.

Délibération votée à l'unanimité.

2. CREATION D'UN POSTE SAISONNIER ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Suite à la reprise de l'office de tourisme en régie directe, depuis le 1^{er} avril 2016, la gestion de ce service nécessite le recrutement de personnel saisonnier afin d'assurer l'ouverture des 3 points d'accueil touristique de Poncin, Pont d'Ain et Cerdon durant la pleine saison.

Il est proposé de créer un poste de conseiller en séjour sur le grade d'adjoint administratif, catégorie C, pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} juin au 31 août de chaque année.

Il convient de délibérer afin de valider le recrutement et modifier le tableau des emplois.

Délibération votée à l'unanimité.

Christian BATAILLY précise qu'il y aura une mise à disposition gratuite du local du syndicat d'initiative à Cerdon pour qu'un accueil puisse s'effectuer durant la saison.

ENVIRONNEMENT

Le Vice-président délégué à l'éco-citoyenneté, aux ordures ménagères et à l'assainissement non collectif, Jean-Michel GIROUX, présente les trois points suivants :

1. SPANC : MISE EN PLACE DE MOYENS COERCITIFS EN CAS DE REFUS DE CONTROLE.

Le marché avec le cabinet NICOT Contrôle s'achève en avril 2017. A ce jour, 128 contrôles n'ont pas pu être réalisés (refus de contrôle, absence de prise de contact par les propriétaires et quelques rares retours de courriers).

A noter que 33 contrôles ont pu être réalisés depuis le début de l'année suite aux relances effectuées par les maires.

Communes	Nb installations ANC contrôlées par NICOT (*)	Taux de réalisation	Nb installations restant à contrôler par NICOT
BOYEUX-SAINT-JEROME	95	56%	75
CERDON	114	84%	21
CHALLES-LA-MONTAGNE	90	97%	4
JUJURIEUX	50	93%	3 (+ 2 abandons)
LABALME	3	75%	1
MERIGNAT	2	100%	0
NEUVILLE-SUR-AIN	40	82%	9
PONCIN	89	90%	10
SAINT-ALBAN	3	75%	1
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	14	88%	2
SERRIERES-SUR-AIN	7	100%	0
TOTAL	507	80%	128

(*) Inclut 3 contrôles programmés en avril 2017. N'inclut pas 5 contrôles d'installations relevant de l'AC.

Il convient de rappeler que le marché prévoyait la réalisation de **600 contrôles minimum inclus dans le prix forfaitaire** global de 62 700 € TTC. Seuls 512 contrôles auront été réalisés (dont 5 pour des installations raccordables). A raison d'un coût unitaire de 94,6 € TTC/contrôle, cela représenterait pour la communauté de communes une **perte estimée à 8 325 €**.

Lors de la dernière réunion du bureau communautaire, il a été décidé d'appliquer une sanction financière à l'égard des usagers récalcitrants avec toutefois au préalable une mise en demeure de laisser procéder au contrôle.

Le montant de cette sanction correspondant au montant de la redevance (120€) avec une majoration possible de celle-ci jusqu'à 100% (soit 240 €), les membres du bureau proposent de retenir le montant de 180€.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à appliquer une sanction financière à hauteur de 180 euros en cas de refus de contrôle.

Délibération votée à l'unanimité.

2. AVENANTS DE PROLONGATION SUR 2017 DES CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES.

Les agréments d'Eco-Emballages et d'EcoFolio pour la période 2011-2016 ont pris fin le 31 décembre 2016.

Eco-Emballages a été réagrée pour l'année 2017 par arrêté du 27 décembre 2016.

EcoFolio a été réagrée pour la période 2017-2022 par arrêté du 23 décembre 2016.

Il est proposé aux collectivités de prolonger sur 2017 les contrats en cours d'exécution :

- Contrat pour l'action et la performance Barème E avec Eco-Emballages ;
- Contrat de reprise du verre (option Filière Barème E) avec Verallia ;
- Contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective des emballages (option Fédérations Barème E) avec C. SERRAND SAS.
- Convention avec EcoFolio (soutien à la collecte et au recyclage des papiers) ;

Ces avenants prendront effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 et seront conclus jusqu'au 31 décembre 2017.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer ces quatre avenants de prolongation sur 2017.

Délibérations votées à l'unanimité.

3. NOUVELLE CONVENTION AVEC LE RELAIS POUR LA COLLECTE DES TEXTILES.

Près de 20 tonnes de textiles ont été collectées en 2016 sur les 3 conteneurs Le Relais déjà en place à Pont d'Ain (déchèterie + Super U) et à Priay (Le Boudre). Pour mémoire, subsiste un conteneur Tremplin à Jujurieux (place de l'Eglise).

La mise en place de 5 nouveaux conteneurs Le Relais est prévue à Cerdon (Place St-Vincent), Jujurieux (déchèterie), Poncin (déchèterie), St-Jean-le-Vieux (Place du Champ de Foire).

Il est proposé de signer une nouvelle convention avec Le Relais qui intègre la mise en place de ces nouveaux points de collecte.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer la convention.

Délibération votée à l'unanimité.

OPAH

Anne BOLLACHE, Vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace, du cadre de vie, à l'équilibre du bassin de vie, à la mutualisation et à l'OPAH, présente le point suivant :

1. LANCEMENT DE LA NOUVELLE OPAH.

A l'issue de la consultation (marché à procédure adaptée) pour l'élaboration de la future OPAH (étude pré-opérationnelle et suivi-animation), il est proposé de retenir l'opérateur SOLIHA Ain.

- Coût de l'étude pré-opérationnelle (tranche ferme) : 27 150 € HT, soit 32 580 € TTC.
- Coût prévisionnel du suivi - animation (tranche optionnelle) :
 - Année 1 : 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC
 - Année 2 : 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC
 - Année 3 : 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC
 - Accompagnement des porteurs de projet sur les 3 ans du dispositif (+ 3 années de suivi) : estimé à 101 100 € HT, soit 121 320 € TTC.
 - Total des 3 années : 142 100 € HT, soit 170 520 € TTC

Des subventions pourront être sollicitées auprès de l'ANAH (via le Département de l'Ain) :

- Etude pré-opérationnelle : 50% du montant HT, soit une subvention de 13 575 €.
- Suivi - animation : 35% du montant HT pour la part dite « fixe ».

L'OPAH s'inscrira en cohérence avec le projet de territoire, la stratégie de l'habitat et la démarche « s'installer durablement ». L'élaboration de la stratégie de communication et la conception des documents seront assurés par le cabinet ISATIS, en concertation avec SOLIHA Ain et la communauté de communes.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché et demander les subventions à l'ANAH.

Délibérations votées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de fonds de concours :

Monsieur Georges VUCHER, conseiller communautaire, interpelle le Président suite à sa demande de fonds de concours pour la Commune de Cerdon.

Il est convenu que la commune de Cerdon adresse un courrier précisant les investissements prévus et que la commission Finances instruisse cette demande.

- **GEMAPI :**

Une présentation de la démarche GEMAPI sera faite au prochain bureau communautaire par le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain.

- **Divers :**

Michel BELLANGEON informe l'assemblée de la tenue d'une manifestation à Chatillon de Cornelle, hameau de Boyeux Saint-Jérôme, le jeudi 18 Mai à 17 h00. Cette manifestation est indiquée dans la publication du département " scène ouverte sur le Patrimoine naturel " en 2017.

Il s'agit de découvrir les Biohermes à spongiaires, fossiles du Jurassique, à partir de panneaux pédagogiques installés sur le site de Châtillon de Cornelle.

Le Président,
Thierry DUPUIS



QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de fonds de concours :**

Monsieur Georges VUCHER, conseiller communautaire, interpelle le Président suite à sa demande de fonds de concours pour la Commune de Cerdon. Il est convenu que la commune de Cerdon adresse un courrier précisant les investissements prévus et que la commission Finances instruit cette demande.